

La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



ASSOCIATION MUSIQUE AU PAYS DE GEORGE SAND

7, Avenue George Sand
36400 LA CHÂTRE
02.54.06.04.95
contact@festivalnohant.com
www.festivalnohant.com

Nos partenaires



Document imprimé avec le concours de
Crédit Agricole Centre Ouest



Je donne !
Pour la
restauration du

► **Piano Pleyel de
1844 pour le Nohant
Festival Chopin**



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Musique au Pays de George Sand - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Description du projet

PROJET : RESTAURER UN INSTRUMENT EXCEPTIONNEL

Ce Piano a été fabriqué par le facteur Pleyel en 1844 à Paris. Il est identique aux instruments que Chopin utilisait à son domicile ou à Nohant chez George Sand pour composer. Cet instrument est un maillon essentiel pour comprendre la notation que Chopin faisait de ses œuvres pour piano. Il est le seul compositeur de l'époque romantique à apporter un soin aussi minutieux, pour ne pas dire maniaque, aux indications qu'il porte sur ses manuscrits, afin que les interprètes futurs ne puissent s'éloigner de l'esthétique sonore de ses œuvres.

Aujourd'hui, le temps ayant fait son œuvre, l'instrument n'est plus en état de jeu. Mais comme il n'a jamais été restauré jusqu'à présent, il possède encore toutes ses pièces d'origine, ce qui permet d'envisager une restauration à l'identique qui permettra de se rapprocher au plus près de sa sonorité initiale.

L'INSTRUMENT ET SON HISTOIRE : UN PIANO À DESTINATION PRESTIGIEUSE

Le premier destinataire de ce piano (Mr de Rothschild) laisse à penser que Chopin a pu choisir lui-même cet instrument pour la famille de Rothschild dont il faisait travailler un membre de la famille.

La finition au décor assez raffiné montre aussi que ce n'était pas une version « simple » du piano, mais plutôt une finition « haut de gamme ». Le piano ayant finalement été acquis par un autre propriétaire comme l'indique le registre de ventes, la question se pose de savoir ce qu'est devenu le piano entre sa fabrication en 1844 et sa vente en 1846 ? Est-il allé tout de même chez les Rothschild au château de Ferrière pour une période d'essai ?

Est-il allé chez Chopin lui-même comme cela se produisait fréquemment, Pleyel mettant à disposition du compositeur sans cesse de nouveaux instruments ?

Cela reste un mystère qui ne fait qu'ajouter au charme de cet instrument qui est par ailleurs l'un des très beaux exemplaires de ce modèle dit « Pleyel Chopin ».

LA MOBILISATION : POUR LA TRANSMISSION D'UNE ESTHÉTIQUE MUSICALE

Cet instrument est destiné à rejoindre le parc instrumental de l'association Musique au Pays de George Sand qui se compose déjà de deux instruments d'époque (un Pleyel Chopin de 1846, acquis et restauré en 2014 avec la participation de la Fondation du Patrimoine et de la région Centre ainsi qu'un Erard de concert 1890, offert à l'association par l'intermédiaire de l'association « les amis d'Erard »).

Ce parc instrumental est progressivement utilisé dans le cadre des activités du Nohant Festival Chopin ainsi que de son programme « Académie des jeunes talents ». L'association participe activement au développement du jeu sur les pianos de la période romantique au travers de différents types de manifestations en Région Centre : concerts au Domaine de George Sand à Nohant en partenariat avec le Centre des monuments nationaux, masterclasses publiques, ateliers rencontre, enregistrements audio et vidéo dans le cadre de résidences de jeunes artistes.

Pour tout don égal ou supérieur à 300 €, le nom du donateur sera inscrit sur une des touches du piano.

Montant des travaux	39 000 €
Objectif de collecte	13 000 €
Début des travaux	Début 2021

© Musique au Pays de George Sand

Bon de souscription

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration du piano Pleyel de 1844 pour le Nohant Festival Chopin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74388

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



103887

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Piano Nohant

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12.5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

